

# La régulation du trafic par la PCi hérisse un élu

**Elu Montreusien, Marcel Jost estime que la formation des agents de la PCi à la circulation routière est «chaotique», Sécurité Riviera lui répond**

Marcel Jost a déposé une interpellation lors de la dernière séance du Conseil intercommunal de Sécurité Riviera. Elle traite de circulation routière. Plus précisément, l'élu UDC de Montreux se montre dubitatif quant à l'apprentissage des hommes de la Protection civile (PCi) en matière de régulation de trafic aux carrefours.

«A plusieurs reprises, cet apprentissage s'est avéré chaotique, voire dangereux lors de certaines manœuvres», estime le conseiller intercommunal, lequel fait part d'une expérience personnelle: «Je me suis trouvé envoyé contre la circulation, en sens inverse en croisant sur la gauche. Je me suis arrêté pour éviter une collision.»

Marcel Jost questionne l'Exécutif de l'association Sécurité Riviera (ASR), qui chapeaute la PC, le service de défense incendie, celui des ambulances et la police. Il veut notamment savoir comment sont formés ces patrouilleurs.

«Par la police, et par des cadres de la PC, eux-mêmes formés précédemment à cette régulation de la circulation», répond le Comité de direction (CoDir) de l'ASR.

Mais l'interpellateur de se demander s'il est «judicieux de placer les élèves PC le premier jour au carrefour d'une route cantonale». Le CoDir répond par l'affirmative, indiquant que les élèves ont déjà été formés et qu'ils doivent bien opérer in situ.

Marcel Jost estime dès lors que ces apprentis PCi pourraient, comme baptême du feu, agir à des «carrefours plus simples.» Ce à quoi l'Exécutif répond qu'en la matière «il n'y a véritablement rien de simple».

Enfin, l'élu montreusien aimerait savoir vers qui vont les responsabilités en cas d'accident. Cela dépend de la nature de l'incident, précise le CoDir. Si un homme de la PC venait à se tromper ou à ne pas être assez précis dans ses gestes, il pourrait supporter une responsabilité. Le personnel est couvert en responsabilité civile par l'assurance de l'ASR. «Jusqu'à ce jour, il n'y a eu aucun accident à déplorer», conclut l'Exécutif.

**Christophe Boillat**